

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**DECRET N° 2018- 1681 /PRES/PM/M
MINEFID/MS portant ratification des Acc
don n° 354-BF et n° TFA 7763 conclus le
2018 à Ouagadougou entre le Burkina
l'Association Internationale pour le Dévelop
pour le financement du Projet de Renforcer
Services de Santé (PRSS).**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Visa CF n° 001*
- U la Constitution ;
 - U le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
 - U le décret n° 2018-0035 /PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
 - U le décret n° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM 12 avril 2014 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - U la loi 002-2018/AN du 20 mars 2018 portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;
 - U les Accords de don n°354-BF et TFA 7763 conclus le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement pour le financement du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS) ;
 - U l'ordonnance n°2018-014/PRES du 21 novembre 2018 portant autorisation de ratification des Accords de don n° 354-BF et n° TFA 7763 conclus le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement pour le financement du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS) ;
 - U la décision n° 2018-039/CC du 02 novembre 2018 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don n° 354-BF conclu le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement pour le financement du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS) ;
 - U la décision n° 2018-040/CC du 02 novembre 2018 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don n° TFA 7763 conclu le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement pour le financement du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS) ;
 - U le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 octobre 2018 ;

DECRETE

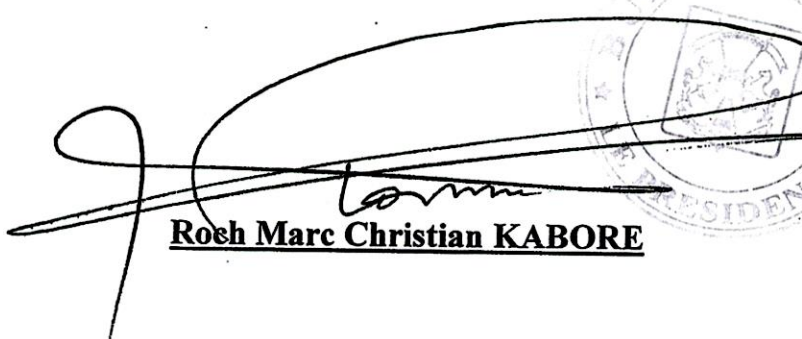
RTICLE 1 : Sont ratifiés les Accords de don n° 354-BF et n° TFA 7763 conclus le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale pour le Développement pour le financement du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS).

RTICLE 2 : La contre-valeur en franc CFA du montant des dons est de 50 milliards F CFA et sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'Accord de financement.

ARTICLE 3 :

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Burkina Faso.

Ouagadougou, le 30 novembre 2018



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération



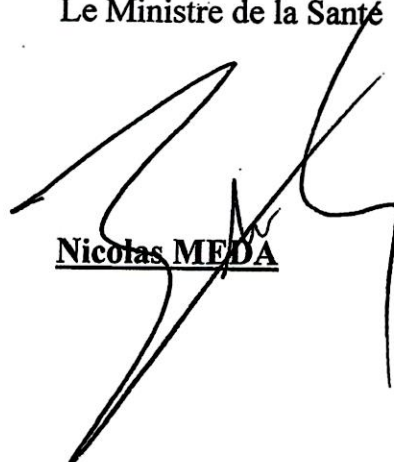
Alpha BARRY

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA